

Catégorie B

Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoir, savoir-faire et savoir devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

La formation

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. Il vous faudra **prendre conscience** que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologies et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite. Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs et à personnaliser votre progression.

Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des autoévaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

La formation théorique

Tout d'abord, vous devez effectuer en premier lieu une évaluation pour permettre d'établir un nombre d'heures prévisionnelles nécessaire à l'obtention du permis de conduire. Elle doit être faite avant toute signature de contrat.

Celle-ci se passe sur un simulateur de conduite pour les auto-écoles qui en sont équipées ou en voiture avec un enseignant de l'école de conduite.

L'apprentissage de l'épreuve théorique, c'est-à-dire « le code » peut commencer.

Pour cela, vous pouvez vous rendre au sein de l'école de conduite afin de suivre les cours de code avec un enseignant et/ou apprendre de chez vous via la plateforme web.

Tous les cours regroupent les thèmes du Code de la route, à savoir :

1. THEME A : les premiers secours
2. THEME C : le conducteur
3. THEME D : règlement générale et divers
4. THEME E : règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement
5. THEME L : dispositions légales en matière de circulation routières
6. THEME M : éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
7. THEME P : précautions nécessaires en prenant et en quittant le véhicule
8. THEME R : la route
9. THEME S : équipements de sécurité des véhicules
10. THEME U : les autres usagers de la route

Vous pouvez commencer votre apprentissage théorique et conduite en parallèle, une fois que vous êtes prêt, vous pouvez passer l'examen du « code ».

Déroulement de l'examen théorique

Vous pouvez passer l'examen du code de la route à partir de 15 ans.

Le jour de l'épreuve, il faut vous rendre au centre d'examen agréé (LaPoste, SGS,...) de votre choix muni de votre pièce d'identité et de votre convocation qui vous sera attribuée une fois votre inscription validée.

L'épreuve dure moins d'une heure. Une série de 40 questions vous est posée, si vous réalisez 5 fautes ou moins, vous avez réussi votre examen.

Les résultats vous sont adressés par courrier électronique le jour même de l'épreuve.

Après obtention du code, vous devez, dans un délai maximum de 5 ans à compter de la date d'obtention de cette admissibilité, passer l'examen pratique de la conduite.

Durant ces 5 années, vous avez droit à 5 présentations maximum pour réussir l'épreuve pratique.

Si vous êtes déjà titulaire d'un autre permis de conduire, comprenant épreuve théorique et pratique, établi depuis moins de 5 ans, vous ne passez que l'épreuve de conduite.

Le bénéfice de l'admissibilité de l'épreuve théorique reste acquis en cas de changement, soit de filière de formation, soit de catégorie ou de sous-catégorie du permis de conduire.

A SAVOIR : il n'existe pas de système d'équivalence en France d'une épreuve théorique qui a été réussi dans un autre pays.

AIDE EVENTUELLE EN CAS DE DIFFICULTES DE COMPREHENSION

Les candidats sourds ou malentendants et non francophones peuvent suivre des sessions spécialisées ainsi que les personnes souffrant de troubles DYS (Dysphasie, Dyslexie Dyspraxie). Lors de ces sessions, ils bénéficient du dispositif de communication adapté de leur choix.

La fréquence de ces sessions est décidée par le préfet.



Paris, le 12/03/2020

Identifiant NEPH : 1111111111
Date de naissance : 01/01/1999
Type : Epreuve Théorique Générale

Prénom NOM

Vous avez passé l'**Epreuve Théorique Générale** du permis de conduire le 01/01/2020 sur le site de rue des Sagnières 05000 G&P.

A l'issue de l'épreuve, vos réponses ont été transmises au Ministère de l'Intérieur pour correction. Vous avez obtenu la note de 35 sur 40.

Avis : FAVORABLE

Les thématiques sur lesquelles vous avez fait des erreurs sont les suivantes :

Thématiques concernées	Nombre d'erreurs parmi les 40 questions
L : Dispositions légales en matière de circulation routière	01
C : Le conducteur	
R : La route	
U : Les autres usagers	02
D : Réglementation générale et divers	
A : Les premiers secours	
P : Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule	01
M : Eléments mécaniques liés à la sécurité	
S : Equipements de sécurité des véhicules	
E : Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement	01

Information Ministère de l'Intérieur : pour rappel, vous devez attendre 48 heures pour pouvoir vous inscrire à l'épreuve pratique du permis de conduire.

Nous espérons que vous avez apprécié l'expérience « Passer mon examen du code avec La Poste ». Nous vous souhaitons le même succès pour l'épreuve pratique.

Myriam LE MOIGNE
Directeur ETG pour LA POSTE

La formation pratique

Un livret de conduite vous est remis à votre inscription. Ce dernier reprend tous les objectifs de la formation théorique et pratique. Vous devez toujours l'avoir avec vous lors de vos leçons et par la suite, si vous êtes sur la route avec votre accompagnateur dans le cadre de la conduite accompagnée.

Vous commencer ou continuez votre apprentissage de la conduire, sur simulateur pour les premières heures (ou en circulation si l'école de conduite ne dispose pas de simulateur) et ensuite en circulation pour être en conditions réelles (trafic, météo, voies rapides...) afin d'acquérir toutes les compétences requises spécifiées dans le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne.

Tout au long de l'apprentissage, les enseignants effectuent le suivi pédagogique de l'élève afin de voir sa progression jusqu'à la réalisation du bilan de compétences.

A la fin de celui-ci, l'enseignant explique alors à l'élève s'il est prêt pour l'examen pratique du permis de conduire.

Le déroulement de l'examen pratique

Pour vous présenter à l'examen pratique du permis de conduire, vous devez avoir au moins 17 ans et demi dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite.

Le jour de l'épreuve, il faut vous rendre au centre d'examen muni de votre pièce d'identité et de votre convocation que l'école de conduite vous aura donnée.

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, vous êtes accompagné d'un enseignant de l'école de conduite qui s'installe à l'arrière du véhicule et l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes
- Réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions &élémentaires de premiers secours
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes règlementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (1)													
	<table border="1"> <tr><td>Nom</td><td></td></tr> <tr><td>Prénoms</td><td></td></tr> <tr><td>Date de naissance</td><td></td></tr> <tr><td>Adresse</td><td></td></tr> <tr><td>Code postal</td><td></td></tr> <tr><td>Ville</td><td></td></tr> </table>	Nom		Prénoms		Date de naissance		Adresse		Code postal		Ville	
Nom													
Prénoms													
Date de naissance													
Adresse													
Code postal													
Ville													

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie constatée de l'élève		
	5	4	3	2	1			
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								
Connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers								
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité								
Sous-totaux						0	8	15
Condiția tehnică și respectarea de echipament						0		
Condiția						+1		
Total général								25,5

Conducteur novice : seuil d'alcoolémie à 0,2 g/l
Attention : 0,2 g/l c'est 0 verre d'alcool

BILAN	FAVORABLE (2)
-------	---------------

(1) ne tient lieu de permis de conduire qu'à compter de 18 ans révolus (catégorie B)
 (2) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical

Le résultat de votre examen sera disponible en suivant le lien <https://www.securite-routiere.gouv.fr/resultats-du-permis-de-conduire#/step-connexion> avec votre numéro NEPH, 48 à 72 heures après.

Permis AM Option Quadricycle Léger à Moteur

Les enjeux de la formation à la conduite

La dimension sociale de l'usage d'un quadricycle léger à moteur, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc...

Les conducteurs de quadricycle léger à moteur sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

Pourquoi le permis AM

La catégorie Am remplace le BSR depuis janvier 2013 mais ce dernier reste valide. Elle n'entre pas dans le régime du permis à points. Ce permis peut être délivré à partir de 14 ans à l'issue d'une formation spécifique de 8 heures, délivrée par les écoles d'enseignement de la conduite automobile.

Le permis AM permet de conduire des quadricycles léger à moteur ou voitures sans permis dont la vitesse est limitée par construction à 45km/h.

La formation

La conduite d'un quadricycle léger à moteur présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre les moyens de maîtriser la conduite d'un quadricycle léger à moteur à allure faible et soutenue des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

La formation théorique

Le permis AM est une formation de 8 heures qui se découpe de cette manière :

- 2 heures de théorie dont 1 avec le représentant légal
- 1 heure de conduite hors circulation
- 5 Heures de conduite en circulation

La théorie se fait en salle avec l'enseignant (visionnage d'une vidéo puis questionnaire et échange avec l'enseignant)

La formation pratique

- La première : hors circulation, elle dure 1 heure, elle doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :
 - la connaissance des principaux organes du véhicule. Savoir effectuer les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité ;
 - la maîtrise technique du véhicule hors circulation.
- La seconde : en circulation, elle dure 5 heures en circulation afin de conduire en conditions réelles (trafic, météo, ...) L'apprentissage portera sur le partage de la chaussée avec les autres usagers, prise de l'information,...

Le déroulement de l'examen pratique

Pour la catégorie AM, il n'y a pas de passage d'examen devant un inspecteur.

Seule une attestation de formation vous est délivrée au terme des 7 heures de formation sur l'avis de l'enseignant de l'école de conduite.

La demande de titre du permis de conduire AM est faite par l'auto-école après lui avoir fourni tous les documents nécessaires demandés par l'administration.